



# Le Corps européen de solidarité

## Jeunesse, Citoyenneté

Le programme européen « Corps européen de solidarité » est une initiative de la Commission européenne qui s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 30 ans. Son objectif général est de renforcer l'engagement des jeunes et des organisations dans des activités de solidarité accessibles et de qualité, principalement le volontariat. Pour la période 2021-2027, il s'appuie sur l'expérience réussie de la période 2018-2020 et étend les possibilités de volontariat au domaine de l'aide humanitaire. Le programme est mis en œuvre conjointement par la Commission européenne, l'EACEA et par les agences nationales dans les pays participants.

## Quels sont les objectifs du programme ?

Le programme vise à **promouvoir la participation des jeunes et des organisations à des activités de solidarité** afin de renforcer la cohésion, la solidarité, la démocratie, l'identité européenne et la citoyenneté active dans l'Union et au-delà. Dans un esprit de coopération, il s'agit de relever des défis de société et des défis humanitaires sur le terrain, afin de **promouvoir particulièrement le développement durable, l'inclusion sociale et l'égalité des chances**.

Les objectifs spécifiques du programme sont les suivants :

- Offrir aux jeunes, y compris aux jeunes moins favorisés, des possibilités de participer à des **activités de solidarité qui suscitent des changements de société positifs** dans l'Union et au-delà ;
- Renforcer et faire valider leurs **compétences** ;
- Faciliter un engagement durable en tant que **citoyens actifs**.

## Quelle est la structure du programme ?

Le Corps européen de solidarité poursuit ses objectifs au moyen de quatre actions structurées en deux volets :

- **La participation des jeunes aux activités de solidarité** ;
  - les projets de volontariat ;
  - les équipes de volontaires dans des domaines hautement prioritaires ;
  - les projets de solidarité.
- **La participation des jeunes aux activités de solidarité dans le domaine de l'aide humanitaire (« volontariat dans le cadre du corps volontaire européen d'aide humanitaire ») :**
  - volontariat dans le domaine de l'aide humanitaire.

Région Nouvelle-Aquitaine

Représentation de la Nouvelle-Aquitaine à Bruxelles

21 rue Montoyer • 1000 Bruxelles - Belgique • Téléphone +32.2.318.10.45 • [bureau-bruxelles@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:bureau-bruxelles@nouvelle-aquitaine.fr)

<https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr>

## Action n°1 : Projets de volontariat

Les projets de volontariat permettent aux jeunes de prendre part à des activités de solidarité mises en œuvre par l'intermédiaire d'organisations participantes. Les activités de solidarité de ce type couvrent un grand nombre de domaines, tels **que la protection de l'environnement, l'atténuation du changement climatique ou le renforcement de l'inclusion sociale**. Il existe deux formes de volontariat :

- Le **volontariat individuel** (de **2 à 12 mois** ou, **dans certains cas, de 2 semaines à 2 mois**). Peut se dérouler dans le pays d'origine du jeune engagé (à condition de présenter une plus-value européenne intéressante) ou bien dans un autre pays participant. Pour les activités transfrontières, au moins deux organisations doivent participer : une organisation d'accueil et une organisation de soutien du pays dans lequel le participant réside légalement.
- Le **volontariat de groupe** – **entre 2 semaines et 2 mois** – permet de réunir **10 à 40 jeunes originaires d'au moins deux pays différents**. La composition des équipes de volontaires doit être internationale, au moins un quart des volontaires doivent venir d'un autre pays que celui où l'activité a lieu.

Ces activités restent bien entendu non rémunérées mais les participants sont couverts par une assurance-santé complémentaire et **les frais de transport entre leur domicile et le lieu du volontariat leur sont remboursés, tout comme les frais d'alimentation et d'hébergement**. Une petite **compensation mensuelle** est également prévue pour faire face aux coûts quotidiens et ils reçoivent un soutien formatif et linguistique. Les organisations participantes reçoivent un financement pour couvrir les frais de gestion et les coûts de l'activité ainsi que les autres contributions nécessaires à donner aux participants.

Enfin, des **visites préparatoires** peuvent être également financées sur le lieu des activités de volontariat avant le début de celles-ci, sous réserve d'une thématique inclusive présente dans le futur projet. L'objectif des visites préparatoires est de faciliter la future coopération entre les jeunes et les organisations ainsi que la qualité des activités organisées.

## Action n°2 : Équipes de volontaires dans des domaines hautement prioritaires

Ces projets à plus grande échelle et à fort impact soutiennent des interventions à court-terme, de deux semaines à deux mois, par des groupes de minimum cinq jeunes originaires d'au moins deux pays différents, dans des domaines d'actions définis chaque année comme prioritaires. Au moins un quart des membres de l'équipe devrait venir de pays éligibles différents de celui où se déroule l'activité.

Ils prennent place au sein d'un projet de minimum un an mis en place par un consortium d'au moins trois organisations participantes éligibles (provenant d'au moins deux États membres de l'UE ou pays tiers associés) disposant d'un label de qualité valide pour le volontariat.

Pour l'année 2023, les domaines prioritaires sont :

- Assistance aux personnes fuyant les conflits armés et à d'autres victimes de catastrophes naturelles ou d'origine humaine ;

- Prévention, promotion et soutien dans le domaine de la santé.

En plus des tâches spécifiques effectuées, **les volontaires peuvent effectuer des activités complémentaires** (ateliers, conférences, séminaires, programmes de formation...).

### **Action n°3 : Projets de solidarité**

Les projets de solidarité sont des **projets non lucratifs mis en œuvre par des jeunes eux-mêmes pour une période de 2 à 12 mois**. Les groupes doivent être composés **d'au moins 5 jeunes résidant dans le même pays** souhaitant s'impliquer pour apporter un changement positif à leur communauté locale. Le projet devrait avoir lieu dans le pays des candidats (option transfrontalière sous conditions). Ces projets doivent répondre aux défis majeurs de leurs communautés en cherchant à répondre à des problèmes locaux, en développant des opportunités locales et en impliquant d'autres acteurs potentiels. Ils doivent en outre présenter une valeur ajoutée européenne avec un thème clairement identifié et des activités quotidiennes concrètes.

Un groupe de jeunes qui désire demander une subvention peut soit directement désigner un représentant légal au sein du groupe soit faire appel à une organisation (privée ou public), qui pourra candidater en leur nom à un financement du Corps européen de solidarité. Le montant de la subvention (595 euros) couvre les frais de gestion du projet.

**Les jeunes participant à un projet de solidarité peuvent être assistés par des coaches** (accompagne et soutient leur participation au cours des différentes phases du projet). Les coûts d'encadrement par un coach peuvent être pris en charge également.

### **Action n°4 : Volontariat au titre du corps volontaire européen d'aide humanitaire**

Cette nouvelle action créée en 2022 **a lieu dans les pays tiers dans lesquels des opérations d'aide humanitaire sont en cours**. Cette action donne aux jeunes âgées de 18 à 35 ans l'occasion de contribuer à la société par des activités de volontariat à court ou à long terme (volontariat individuel ou de groupe) pour améliorer les conditions de vie de la population dans le besoin au sein du territoire concerné.

Elles prennent place au sein d'un projet d'un an minimum, mis en œuvre par au moins trois candidats éligibles titulaires d'un **label de qualité valide pour le volontariat dans le domaine de l'aide humanitaire**, dont deux au moins doivent être des organisations de soutien de deux pays différents et une au moins une organisation d'accueil.

## **Quel est le budget du programme ?**

**Le budget total pour la période 2021-2027 est de 1,009 milliard d'€, réparti comme suit :**

- 94% pour le volontariat et les projets de solidarité
- 6% pour le volontariat dans le domaine de l'aide humanitaire

**Le budget total alloué à l'appel à propositions 2023 global est estimé à 142 200 000 euros.**

## Qui peut participer ?

Les jeunes âgés de 18 à 30 ans constituent le groupe cible du Corps européen de solidarité.

À l'exception des projets de solidarité auxquels les jeunes peuvent se porter directement candidats, le corps s'adresse principalement aux jeunes au moyen des organisations, des établissements et des organismes publics ou privés qui organisent des activités de solidarité. Toute entité publique ou privée établie dans un État membre, dans un pays ou territoire d'outre-mer ou dans un pays tiers associé au programme, ainsi que toute organisation internationale peuvent demander à bénéficier d'un financement au titre du programme. Les organisations participantes à but lucratif ou non-lucratif proposant des activités de solidarité, au sens du règlement définissant le cadre juridique du programme, doivent avoir obtenu un **label de qualité**.

**Les conditions d'accès au CES concernent donc ces deux acteurs : les « participants » (jeunes participant au corps européen de solidarité) et les « organisations ».**

Pour les participants comme pour les organisations participantes, les conditions de participation dépendent du pays dans lequel ils sont légalement établis et de l'action concernée. **Dans le cadre de ce programme, les États membres de l'Union européenne et les pays tiers associés au programme (Islande République de Macédoine du Nord Liechtenstein Turquie) peuvent participer pleinement à toutes les actions du Corps européen de solidarité.** En outre, **certaines actions sont ouvertes à la participation de pays tiers non associés** au programme, sous réserve de la signature d'accords spécifiques portant sur l'association de ces pays tiers à l'Union européenne. Il s'agit principalement des pays de l'AELE et des pays tiers voisins de l'UE (la liste est disponible au sein du [guide 2023 du Corps européen de solidarité](#)).

## Comment participer au programme ?

Le Corps européen de solidarité est mis en œuvre à la fois par des organes européens et nationaux, du fait d'une double gestion (directe/indirecte) :

**La gestion du programme en tant que telle (qui inclut la gestion des fonds) relève de la responsabilité de la Direction générale de l'éducation, de la jeunesse, du sport et de la culture de la Commission européenne.** Elle gère le budget et définit les priorités, objectifs et critères de l'initiative en permanence. En outre, elle guide et supervise l'exécution générale, le suivi et l'évaluation de l'initiative au niveau européen.

**L'Agence exécutive pour l'éducation et la culture (l'EACEA), située à Bruxelles, a la responsabilité d'exécuter certaines actions du CES en gestion directe** (« équipes de volontaires dans des domaines hautement prioritaires », "volontariat au titre du corps volontaire européen d'aide humanitaire ", mesures en matière de qualité et mesures d'appui)

La plupart des activités restantes du corps européen de solidarité et les crédits correspondants sont mis en œuvre et gérés par les **agences nationales dans les pays participants**. En effet, **la mise en œuvre du corps européen de solidarité s'effectue principalement en gestion indirecte, ce qui signifie que la Commission européenne confie les tâches d'exécution budgétaire à ces agences.**

Les jeunes qui souhaitent participer au Corps européen de solidarité doivent s'inscrire sur le [Portail du Corps européen de solidarité](#) et adhérer aux principes et à la mission du CES. Il est possible de s'inscrire sur ce portail à partir de 17 ans, mais **les participants doivent avoir atteint l'âge de 18 ans et ne pas être âgés de plus de 30 ans à la date de début de l'activité**. Il existe cependant une dérogation pour les participants aux **activités de solidarité dans le domaine de l'aide humanitaire, l'âge maximum au début de l'activité est de 35 ans**.

Leurs profils sont alors enregistrés dans le système du corps européen de solidarité et il est ensuite possible de postuler à des offres sur [le portail](#) ou les organisations peuvent eux-mêmes rechercher des candidats dans la base de données. Les organisations invitent ensuite les participants sélectionnés à rejoindre leurs projets ou non.

**Les organisations proposant des activités de solidarité doivent être labélisées afin de pouvoir participer au programme.** Un label de qualité certifie qu'une organisation participant au corps est en mesure de fournir aux jeunes les conditions nécessaires pour participer à des activités de solidarité.

Toutes les organisations qui reçoivent un label de qualité obtiennent la possibilité de publier leurs offres de volontariat sur le portail du CES, ainsi que de s'associer à d'autres organisations afin de concevoir et de proposer des offres de volontariat aux jeunes. **Cependant, l'obtention du label de qualité ne mène pas automatiquement à un financement dans le cadre du programme.**

**Il existe un label de qualité dédié au volontariat dans des activités de solidarité ainsi qu'un autre pour le volontariat dans le domaine de l'aide humanitaire.** Un label de qualité n'est pas nécessaire pour les projets de solidarité. Au moment de demander ces labels, les organisations doivent choisir un des rôles (ou les deux) qu'elles souhaitent avoir dans le processus :

- Le rôle d'accueil : couvre toutes les activités liées à l'accueil d'un participant au Corps européen de solidarité (développement d'un programme d'activités, soutien au participant...)
- Le rôle de soutien : soutien, préparation et/ou formation des participants avant leur départ, médiation entre eux et leur organisation d'accueil et soutien lors du retour des participants

**Les candidatures pour le label de qualité peuvent être déposées à tout moment.** Il existe un ensemble de critères de sélection et d'attribution pour obtenir la labellisation qui sont décrits au sein du guide du CES 2023. **Le label de qualité est obtenu pour l'ensemble de la période 2021-2027 et demeure jusqu'à la fin du dernier projet dans lequel l'organisation en question est engagée.** La requête pour obtenir ce label de qualité est à formuler auprès d'une agence nationale ou bien de centres SALTO (Support, Advanced, Learning and Training Opportunities centres) selon les configurations et situations.

En outre, **les organisations qui souhaitent demander des subventions et gérer et coordonner des activités de volontariat dans le cadre de projets de volontariat seront tenues d'obtenir un label de qualité pour organisation chef de file (LEAD).** Les demandes sont basées sur les activités précédemment approuvées lors de l'attribution du Label de Qualité, de sorte qu'une liste et une description détaillées des activités prévues ne sont pas requises. Les demandes se concentrent plutôt sur l'estimation du nombre d'activités à mettre en œuvre et le nombre de participants impliqués. Cette requête s'effectue auprès de l'agence nationale du pays dans lequel l'organisation candidate est établie

Les actions en cours et gérées par l'EACEA sont disponibles à [cette adresse](#).

Les actions en cours et gérées par l'Agence Erasmus+ Jeunesse & Sport sont disponibles à [cette adresse](#).

Ci-dessous les appels à propositions et les labellisations pour l'année 2023 :

Type d'action	Gestion	Date de fermeture
<a href="#">Projets de volontariat</a>	AGENCE ERASMUS + JEUNESSE &SPORT	23 février 2023 4 octobre 2023 (seconde session)
<a href="#">Projets de solidarité</a>	AGENCE ERASMUS + JEUNESSE &SPORT	23 février 2023 4 mai 2023 (cycle facultatif) 4 octobre 2023 (seconde session)
<a href="#">Équipes de volontaires dans des domaines hautement prioritaires</a>	EACEA	8 février 2023
<a href="#">Volontariat au titre du corps volontaire européen d'aide humanitaire (Humanitarian Aid Volunteering)</a>	EACEA	3 mai 2023
<a href="#">Label de qualité Aide Humanitaire</a>	EACEA	16 mars 2023 21 septembre 2023
<a href="#">Label de qualité décentralisée (pour le volontariat dans les activités de solidarité)</a>	AGENCE ERASMUS + JEUNESSE &SPORT	31 décembre 2023

Il est possible de consulter l'ensemble des projets ayant pris en place ou en cours dans ce programme grâce à une [plateforme dédiée](#) .

## Quels sont les textes officiels du programme ?

[Règlement 2021/888 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2021 établissant le programme «Corps européen de solidarité» et abrogeant les règlements \(UE\) 2018/1475 et \(UE\) n° 375/2014](#)

[Programme de travail 2023](#) (en anglais)

[Guide du programme 2023](#)

## Qui sont les contacts clés du programme ?

### ○ AGENCE ERASMUS+ JEUNESSE ET SPORT (AGENCE DU SERVICE CIVIQUE)

95 avenue de France

75013 PARIS

Tél : 09 74 48 18 40

Page dédiée au CES de l'Agence : <https://www.corpseuropeensolidarite.fr/>

Adresse générique de contact : [communication-europe@service-civique.gouv.fr](mailto:communication-europe@service-civique.gouv.fr)

Suivi des projets CES à l'Agence : [mariette.combarel@service-civique.gouv.fr](mailto:mariette.combarel@service-civique.gouv.fr)

### ○ COMMISSION EUROPÉENNE- DG Éducation, Audiovisuel et culture

DG EAC.B.3- Youth, Volunteer solidarity and traineeships office

Ioannis Malekos- Chef d'unité

Rue Joseph II 70

1000 Bruxelles

[Education, Youth, Sport and Culture \(europa.eu\)](https://european-council.europa.eu/media/en/multi-media-centre/documents/15200/15200.pdf)

Portail européen de la jeunesse : [https://youth.europa.eu/solidarity\\_fr](https://youth.europa.eu/solidarity_fr)

Formulaire de contact [Eurodesk](#)

### ○ AGENCE EXECUTIVE POUR L'EDUCATION ET LA CULTURE

EACEA.A5 -Youth, EU solidarity corps and aid volunteers

Armin Bosch – Chef d'unité

Rue Joseph II 59

1000 Bruxelles

Belgique

Page dédiée au CES : [https://www.eacea.ec.europa.eu/grants/2021-2027/european-solidarity-corps\\_fr](https://www.eacea.ec.europa.eu/grants/2021-2027/european-solidarity-corps_fr)

Formulaire de contact : [https://www.eacea.ec.europa.eu/contacts/european-solidarity-corps\\_fr](https://www.eacea.ec.europa.eu/contacts/european-solidarity-corps_fr)

### ○ COMMUNAUTE DU CORPS EUROPEEN DE SOLIDARITE

[Centre de ressources du Corps européen de solidarité \(SALTO\) : solidarity@salto-youth.net](mailto:solidarity@salto-youth.net)

[Groupe Facebook officiel du Corps européen de solidarité](#)

[Réseau européen de solidarité \(EUSN\) : europeansolidaritynetwork@gmail.com](mailto:europesolidaritynetwork@gmail.com)